PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE MANDEVILLE MRC DE D'AUTRAY

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 JUIN 2020

Séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 30 juin 2020 à 14 h par voie de conférence téléphonique à laquelle étaient présents Madame et Messieurs les conseillers Jean-Claude Charpentier, Cécile Gauthier, Alain Dubois, Denis Prescott et Jacques Martial, sous la présidence de Madame Francine Bergeron, mairesse. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Valérie Ménard, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe était présente.

Madame la mairesse Francine Bergeron déclare la séance ouverte après vérification du quorum.

LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR QUI SE LIT COMME SUIT :

- 1. Lecture de l'avis de convocation;
- 2. Adoption de l'ordre du jour;
- 3. Avis de motion;
- 4. Dépôt et présentation du projet du règlement numéro 376-2020;
- 5. Période de questions;
- 6. Clôture et levée de la séance.

238-06-2020 <u>ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DE L'ORDRE DU JOUR</u>

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier Appuyé par la conseillère Madame Cécile Gauthier Et résolu

Que soient et sont adoptés l'avis de convocation et l'ordre du jour tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité.

RÈGLEMENTATION

AVIS DE MOTION

Monsieur Jean-Claude Charpentier, conseiller dépose un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation lors d'une séance subséquente l'adoption d'un règlement portant le numéro 376-2020 modifiant le règlement numéro 376-2019-1 concernant l'accès au lac Maskinongé et ses tributaires et visant à prévenir l'infestation d'espèces exotiques envahissantes.

DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DU RÈGLEMENT 376-2020

Monsieur le conseiller Jean-Claude Charpentier dépose le projet du règlement portant le numéro 376-2020 intitulé « Règlement régissant l'accès au lac Maskinongé et visant à prévenir l'infestation d'espèces exotiques envahissantes » modifiant le règlement numéro 376-2019-1 afin de modifier la tarification à certains égards.

Le présent projet de règlement est disponible pour consultation à l'Hôtel de ville du lundi au vendredi durant les heures d'ouverture.

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE MANDEVILLE MRC DE D'AUTRAY

PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 376-2020

MODIFIANT LE RÈGLEMENT RÉGISSANT L'ACCÈS AU LAC MASKINONGÉ ET SES TRIBUTAIRES VISANT À PRÉVENIR L'INFESTATION D'ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Attendu les pouvoirs conférés aux municipalités par la Loi sur les compétences municipales en matière d'environnement;

Attendu qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné en date du 30 juin 2020 par le conseiller Jean-Claude Charpentier conformément au Code municipal.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR APPUYÉ PAR MONSIEUR ET RÉSOLU UNANIMEMENT QU'EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE IL EST PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT, STATUÉ, DÉCRÉTÉ ET ÉTABLI CE QUI SUIT :

Que le présent règlement soit adopté et qu'il décrète ce qui suit:

ARTICLE 1

Le but du présent règlement est de modifier la tarification des droits d'accès des visiteurs du règlement numéro 376-2019-1.

ARTICLE 2

De modifier les paragraphes B et C de l'Annexe C selon les tarifications suivantes :

B) TARIF POUR UN DROIT D'ACCÈS SAISONNIERS POUR UN UTILISATEUR VISITEUR

MISE À L'EAU (10 HP et plus)	200.00 \$
MOTO-MARINE	
BATEAU DE TYPE "WAKEBOAT"	240.00 \$

C) TARIF POUR UN DROIT D'ACCÈS JOURNALIERS POUR UN UTILISATEUR RÉSIDENT

MOTO-MARINE	
TARIF POUR UN DROIT D UTILISATEUR VISITEUR	'ACCÈS JOURNALIERS POUR UN
MISE A L'EAU (10 HP et plu MOTO-MARINE WAKEBOAT	s)
ARTICLE 3	
De modifier le formulaire de dema la nouvelle tarification de l'article 2	nde de vignette de l'Annexe B, selon
AN	INEXE B
FORMULAIRE DE DEMA	ANDE DE VIGNETTE (amendé)
ARTICLE 4	
Le présent règlement entre en vigu	eur en conformité avec la loi.
PÉRIODE DE QUESTIONS	
CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉA	NCE
Il est proposé par le conseiller Mor Appuyée par le conseiller Monsieu Et résolu	
Que la séance soit et est levée à 14 l	h 01.
Adoptée à l'unanimité.	
************	*************
Francine Bergeron Mairesse	Valérie Ménard Directrice générale et Secrétaire-trésorière adjointe

239-06-2020